

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 novembre 2023

A 18h00, le quorum étant atteint avec 21 personnes élues présentes, M. Mekki, Président du Conseil d'administration, ouvre la séance.

Le secrétariat de séance sera assuré par Mme Medkour, adjointe gestionnaire.

Approbation du compte-rendu du CA du 19/09/2023

Vote : **adoption à l'unanimité**

Installation du nouveau conseil d'administration

Le chef d'établissement présente les différentes commissions et leurs membres pour 2023-24. (voir annexes).

I. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

- **Règlement intérieur du CA**

M. Mekki présente le règlement intérieur du conseil d'administration et propose de créer une commission permanente cette année.

Vote : **adoption à l'unanimité**

- **Modifications du Règlement Intérieur du collège**

M. Mekki présente les 3 points du RI voté au précédent CA qui ont fait l'objet d'observations de la part du service juridique du rectorat :

- le coût de la carte collégien est ramené à 2€, prix de revient.
- pour le téléphone portable, il est précisé qu'il est remis à l'élève dans la journée.
- pour les conseils de classe, il est précisé qu'au moins deux conseils sont bien réunis par semestre pour faire respecter la réunion des membres du conseil au moins trois fois par an.

Vote : **adoption à l'unanimité**

- **Délégation de signature de Mme Perth**

M. Mekki détaille la délégation faite à Mme Perth, principale adjointe arrivée le 2 octobre 2023 en remplacement de Mme Schilling.

II. QUESTIONS PEDAGOGIQUES

- **Nouveau budget pour le voyage à Londres**

M. Mekki informe les membres que les tarifs de train ayant augmenté (et comme il avait été annoncé à l'inscription), le budget du voyage doit être revoté. Le coût supplémentaire est de 151€ par famille soit 583€ par élève. Pour éviter la charge complète de ce coût aux familles, M. Mekki précise que le FSE propose un don de 600€ pour le voyage et que le collège participera aussi à hauteur de 2904€.

La part des familles est donc ramenée à 510€ soit 78€ supplémentaires. Le prélèvement sur fonds de roulement pour la part accompagnateurs est de 2915€.

Vote : **adoption à l'unanimité**

- **Budget voyage à Madrid**

M. Mekki présente le budget pour le voyage à Madrid qui aura lieu du 5 au 10 février 2024 et les différentes visites prévues durant le séjour. 48 élèves de 3ème et 4ème et 5 accompagnateurs séjourneront à Madrid.

Le coût total du voyage étant de 22 388.49€, la participation des familles est de 402€ ; le prélèvement sur fonds de roulement proposé est de 2010€ pour la part accompagnateurs.

M. Mekki précise que, parmi les devis, celui-ci est plus intéressant du fait d'être à Madrid même. Les déplacements seront facilités.

Vote : **adoption à l'unanimité**

- **Remplacement de courte durée**

M. Mekki informe les membres de la demande de l'académie de présenter en séance le protocole RCD à chaque rentrée scolaire.

M. Mekki rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2023, le pacte enseignant est mis en place et les enseignants peuvent remplacer les collègues en fonction de leurs disponibilités. Le paiement de ces heures est fait de manière mensuelle ou trimestrielle. Le remplacement peut porter sur une classe, un niveau, une discipline ou même un groupe d'élèves et pas forcément sur la matière enseignée.

M. Mekki veut veiller à ce que les heures remplacées ne soient pas trop importantes pour les enseignants et pour les élèves.

M. Marchisio précise que certains enseignants ne veulent pas effectuer des heures supplémentaires en remplacement quand nous devrions avoir un enseignant devant chaque classe. Les enseignants devraient être plus nombreux et les classes moins chargées mais cela n'est pas possible quand les recrutements sont difficiles et qu'il n'y a pas assez de TZR.

M. Mekki souligne qu'il n'y a, en tout cas, pas d'obligation de la part de la direction.

Mme Monot, parent d'élève, ne voit pas l'intérêt pour un élève d'avoir par exemple 3 heures de mathématiques d'affilée.

Mme Gay confirme que prendre une classe, une ou deux heures n'est pas forcément une solution.

Ces remplacements permettent cependant de soulager la vie scolaire des permanences.

Mme Monot trouve qu'il s'agit dans ce cas de la gestion de flux et non pas de dispenser un cours.

M. Mekki ajoute qu'il n'y a pas non plus de professeur des écoles remplaçant pour la SEGPA.

Imrane CHELBI, élève au collège, trouve que même pour les élèves, quand il y a un professeur remplaçant, ce n'est pas toujours facile de suivre car les professeurs n'ont pas tous la même méthode.

M. Mekki explique que chaque professeur a la liberté pédagogique et qu'il enseigne comme il le souhaite. Cependant, il doit assurer la continuité pédagogique. Pour cela, il faut penser à la formation des contractuels et assurer le tuilage entre le professeur absent et le remplaçant. Il est d'ailleurs dommage que les AED prépro ne soient présents que deux jours au collège et assurent plusieurs heures de cours d'un seul coup mais l'université ne permet pas plus de flexibilité.

- **Point sur les bourses**

Pour information, M. Mekki donne les chiffres concernant la bourse :

239 boursiers à ce jour (mais d'autres dossiers supplémentaires en attente de pièces)

107 élèves échelon 1

58 élèves échelon 2

74 élèves échelon 3

III. QUESTIONS FINANCIERES :

- **Budget 2024**

Mme MEDKOUR présente le budget pour 2024 :

La dotation de la métropole est de 199 353 € pour 2024. Présentation d'un comparatif avec 2023.

	2023	2024
Total Dotation	340 318€	199 353€
Part hors viabilisations	57 572€	57 980€
Part viabilisations	282 746€	141 373€

La part allouée à la viabilisation, 282 746€ en 2023, est passée à 141 373 € pour 2024.

La dotation pour la viabilisation est donc réduite de 50%.

Cette année, le calcul a été fait en fonction de la situation financière des collèges et de leur fonds de roulement.

Le fonds de roulement moyen optimal est de l'ordre de 60 jours ; celui du collège est de 163 jours, ce qui explique cette baisse de dotation part viabilisations.

Une présentation des services est faite avec la répartition entre AP, VE et ALO et les dépenses dans chaque service :

AP activités pédagogiques

- Matériels d'enseignement, fournitures, livres (EG et ET)
- Projets, sorties et voyages (OCI)

11 643€ subventionnés par la métropole (égalité filles garçons, biodiversité, mots pour parler de la violence...)

- Supports pédagogiques : carnets, manuels scolaires (subventions Etat)
- Transports pédagogiques et EPS : subvention métropole
- 3 voyages : au ski (les Orres), Londres et Madrid

VE vie de l'élève

Le service se compose principalement de deux aides importantes de l'Etat :

- 7 088.58 € pour le fonds social collégien
- 4 667 € pour le dispositif devoirs faits en partenariat avec Zup de Co
- Et un petit budget pour le CVC.

ALO administration et logistique

Mme Medkour explique que ce service englobe tout ce qui est lié au fonctionnement du collège (maintenance, contrats, travaux et entretien...) et que les viabilisations représentent plus des 3/4 de l'ALO, ce qui est très important. La répartition reste identique à l'année dernière sauf pour les viabilisations. Nous aurons la possibilité de demander un complément de dotation à la métropole si nous nous retrouvons en difficultés en cours d'année.

SRH : il s'agit des internes collégiens hébergés au lycée lumière. Mme Medkour précise que, n'ayant pas de cantine (cantine en délégation de service public), le SRH ne représente qu'une seule écriture : le paiement de l'internat pour nos 6 internes. La recette est transférée à l'agence comptable du lycée Lumière qui les accueille.

Service OPC et la section investissement

Une demande de prélèvement sur fonds de roulement est proposée pour prendre en charge l'achat d'un véhicule pour 13 500 € et des travaux d'isolation à effectuer dans les logements.

Pour finir, le budget global est détaillé en séance comme ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

PREVISIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Proposition du Chef d'établissement	DEPENSES	RECETTES
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	137 452,31	128 366,51
VIE DE L'ELEVE	12 352,68	12 352,68
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	200 273,45	200 273,45
TOTAL SERVICES GENERAUX	350 078,44	340 992,64
RESTAURATION HEBERGEMENT	9 318,54	9 318,54
TOTAL SERVICES SPECIAUX	9 318,54	9 318,54
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	359 396,98	350 311,18
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL		
OPERATIONS INVESTISSEMENT	32 802,20	0,00
TOTAL DEPENSES ET RECETTES INSCRITES AU BUDGET 2023	392 199,18	350 311,18

Prelevement 41888

Le chef d'établissement propose un prélèvement sur fonds de roulement pour 41 888€ et qui s'explique par les besoins suivants:

- **9085.80 €** pour les accompagnateurs du voyage au ski aux Orres, à Londres et à Madrid et de la participation du collège pour le voyage à Londres au regard du prix des billets de train qui ont augmenté.
- l'acquisition d'un véhicule pour **13 500 €** ;
- les travaux d'isolation prévus dans les logements pour **19 302,20€**.

Vote : 20 votes pour, 1 abstention

• **Convention EPIC**

Mme Medkour présente la convention : interventions sur l'année scolaire avec l'association Imagineo : il s'agit d'ateliers auprès d'élèves de 4^{ème} pour réaliser des initiatives de quartier (énergie, climat).

Coût global : 5570€

Subvention de 5000€ de la Métropole + 570€ du collège

Vote : adoption à l'unanimité

• **Sortie à la ferme**

Une sortie est prévue la semaine du 8 avril 2024 pour les élèves de 6^{ème}.

Coût total : 3016€ (8,80€ la visite + car) dont une participation des familles de 5€ par élève et un don FSE à hauteur de 3,80€ par élève.

Le collège participera pour 620€ pour une partie des frais de transports, en complément de la subvention métropole de 900€.

Vote : adoption à l'unanimité

- **Acte du CA au CE**

Mme Medkour propose l'acte du conseil d'administration au chef d'établissement qui lui permet de signer les contrats à incidence financière annuelle sans attendre le conseil d'administration.

Vote : **adoption à l'unanimité**

IV. QUESTIONS DIVERSES

- **Enquête harcèlement scolaire**

M. Mekki fait un retour sur les réponses données au questionnaire relatif au harcèlement scolaire.

Globalement, le climat est plutôt serein (83% des retours). Ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas de situations de harcèlement donc il faut rester vigilants.

M. Mekki en profite pour saluer le travail de la vie scolaire et l'organisation des 3 journées du vivre ensemble qui permettent d'aborder ce thème. Les prochaines journées auront lieu du 15 au 17 janvier 2024.

M. Mekki rappelle qu'en 6^{ème}, les élèves ne devraient pas se retrouver sur les réseaux sociaux et que l'âge légal pour y avoir accès est passé à 15 ans. Les parents doivent accompagner leurs enfants dans l'utilisation des réseaux sociaux. Le collège ne peut pas gérer les conséquences de ce qui se passe en dehors, c'est de la compétence des parents.

Mme Monot trouve que 83% de réponses positives, c'est élevé mais se demande ce que les autres élèves (17%) ont répondu.

M. Mekki confirme que le retour est plutôt positif dans l'ensemble, M. Marchisio ajoutant qu'ils ont été très attentifs aux résultats de la classe pour pouvoir en discuter si les réponses étaient inquiétantes.

Mme Merlaud explique que c'est un prétexte pour libérer la parole mais qu'il faut aussi faire la différence entre harcèlement et victimisation. Cela dépend aussi du nombre de fois où cela se produit.

Mme Pinguet trouve que parfois, il y a des comportements banalisés alors qu'en fait, la situation n'est pas normale.

M. Mekki dit qu'il n'y a pas de retour pour le moment sur des situations inquiétantes et que, si cela arrivait, l'élève serait pris en charge par l'assistante sociale et la Psy EN.

Mme Monot demande si d'autres temps sont prévus. Mme Merlaud confirme que les temps de vie de classe sont utiles pour traiter de situations compliquées, de parler du bien-être et d'apaiser certaines situations.

- **Questions des parents d'élèves**

- Pourquoi il n'y a pas de parents au conseil de mi-semestre

M. Mekki répond qu'il ne s'agit pas d'un conseil à huis clos, que les parents sont invités à participer s'ils le souhaitent. Ce conseil permet de repérer des élèves en grande fragilité. Des RDV sont ensuite pris avec la Psy EN pour les élèves décrocheurs ou un simple rappel à l'ordre est fait à l'élève.

Cela permet d'éviter d'attendre la fin du semestre pour faire un bilan.

Mme Monot demande si un compte-rendu est transmis : il y a toujours eu des conseils de mi-semestre et les relevés de notes sont bien envoyés.

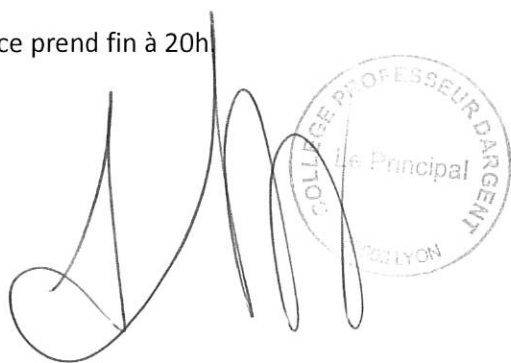
- Situation du personnel de cantine

Le constat fait par le personnel du collège et les parents d'élèves : 500 demi-pensionnaires, un personnel mobilisé au plat chaud, le réfectoire est systématiquement sale en fin de repas (des élèves se proposent régulièrement pour aider au nettoyage) et un personnel insuffisant.

M. Marchisio et Mme Lamard rappellent qu'avant la DSP, la cantine fonctionnait avec 6 ou 7 agents contre 4 + le chef aujourd'hui pour un nombre d'élèves supérieur maintenant. Ce n'est pas gérable et les conditions de travail des personnels en pâtissent.


Il est proposé de faire un courrier commun (professeurs et parents d'élèves) pour demander à Elios de recruter un personnel supplémentaire. A envoyer à la métropole et à Elios.

La séance prend fin à 20h



COLLEGE PROFESSEUR D'ARGENT
Le Principal
NOISY-LE-GRAND

Medkour Julie
Secrétaire de séance



CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.

Année scolaire 2023-2024

Nom Etablissement : Collège Professeur Marcel DARGENT
5 rue Koehler
69003LYON

Type : COLLEGE de plus de 600 élèves avec SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION - Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 MEKKI	Aïssa		
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 PERTH	Laurence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 MEDKOUR	Julie		
Conseiller principal d'éducation (2)	4 MERLAUD	Laurène		
Directeur adjoint SEGPA	5 DEVEAUX-THOMAS	Isabelle		
Total : 4 si collège sans SEGPA 5 si collège avec SEGPA				
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale rattachement (Métropole de Lyon)	1 MAIRE	Michaël	1 GUERIN	Monique
	2 LASSAGNE	Lionel	2 NACHURY	Dominique
Représentant de la commune siège	1 PRIN	Isabelle	1 MAES	Bertrand
	2 CORAZZOL	Guy	2 MAHMOUDI	Nouria
III – PERSONNALITES QUALIFIEES				
Si membres administration = 5	1 LAFAYE	Eva		
Si membres administration < 5	1			
	2			
Total du premier tiers		10		
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 ANDRIEUX	Domitille	1 /	
	2 DELNORD	Ariane	2 /	
	3 GAY	Anne	3 /	
	4 GUILLIEN	Pauline	4 THOREL	Auranne
	5 MARCHISIO	Christophe	5 /	
	6 SLIMANI	Sadek	6 /	
	7 TRICHON	Odile	7 AGOSTINO	Kévin
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ALLEMAND	Emmanuel	1 /	
	2 AUJOGUES	Odile	2 /	
	3 LAMARD	Christiane	3 /	
Total du deuxième tiers		10		
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES	1 MONOT	Marianne	1 THEVENET-DUFFAUD	Marlène
	2 DURAND	Agnès	2 COULANGES	Magalie
	3 DESROCHES	Magali	3 SAUVIGNET	Aurélie
	4 LEPEU	Vanessa	4 LECONTE	Sophie
	5 PINGUET	Claire	5 PALLABOT	Gaëlle
	6 MEHIDI	Fouzia	6 TOTOR	Lilas
	7 PERROT	Elisa	7 VINATIER	Laëtitia
VI - ELUS DES ELEVES	1 CHELBI	Imrane	1 RAMA	Rayane
	2 WELLOT-SAMBA	Evan-Noah	2 EMHENNI	Adam
	3 HEINTZ	Elouan	3 CHTOUROU	Emna
Total du troisième tiers		10		
Total membres du CA		30	Quorum (moitié + 1)*: 16 (3)	

Rappel : (1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.

(2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de l'affectation dans l'établissement)

(3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.**Année scolaire 2023-2024**

Nom Etablissement : Collège Professeur Marcel DARGENT
 5 rue Jeanne Koehler
 69003 LYON
 Tél : 04 78 54 09 26

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 MEKKI	Aïssa		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 PERTH	Laurence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 MEDKOUR	Julie		
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 MAIRE	Michel	1	
Total du premier tiers	4			
III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(4)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 GAY	Anne	1 SLIMANI	Sadek
	2 ANDRIEUX	Domitille	2 TRICHON	Odile
	3 DELNORD	Ariane	3 AGOSTINO	Kévin
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	1 ALLEMAND	Emmanuel	1 AUJOGUES	Odile
Total du deuxième tiers	4			
IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES(4)	1 MONOT	Marianne	1	
	2 DURAND	Agnès	2	
	3 PERROT	Elisa	3	
ELUS DES ELEVES (4)	1 HEINTZ	Elouan	1 EMHENNI	Adam
Total du troisième tiers	4			
Total membres de la CP	12		Quorum (moitié + 1) : 7 (5)	

Rappel :

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement peut être soit le représentant titulaire de celle-ci, soit son suppléant au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.Année scolaire 2023-2024

Nom Etablissement : Collège Professeur Marcel DARGENT
5 rue Jeanne Koehler
69003 LYON
Tél : 04 78 54 09 26

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement (2)	1 MEKKI	Aïssa		
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 PERTH	Laurence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 MEDKOUR	Julie		
Conseiller principal d'éducation (4)	4 MERLAUD	Laurène		
Total du premier tiers	4			
II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 TRICHON	Odile	1 AGOSTINO	Kévin
	2 SLIMANI	Sadek	2 ANDRIEUX	Domitille
	3 GUILLIEN	Pauline	3 THOREL	Auranne
	4 MARCHISIO	Christophe	4 DELNORD	Arianne
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ALLEMAND	Emmanuel	1	
Total du deuxième tiers	5			
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)				
	1 COULANGES	Magalie	1 MEHIDI	Fouzia
	2 DESROCHES	Magali	2 PERROT	Elisa
	3 PINGUET	Claire	3 THEVENET-DUFFAUD	Marlène
ELUS DES ELEVES (5)	1 CHELBI	Imrane	1 RAMA	Rayane
	2 HEINTZ	Elouan	2 CHTOUROU	Emna
Total du troisième tiers	5			
Total membres du CD	14	Quorum (moitié + 1) : 8 (6)		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.Année scolaire 2023-2024

Nom Etablissement : **Collège Professeur Marcel DARGENT**
 5 rue Jeanne Koehler
 69003 LYON
 Tél : 04 78 54 09 26 – Fax : 04 72 68 66 45

Effectifs pris en compte :

Type : COLLEGES avec SES (SEGPA) / AUTRES COLLEGES (fortement conseillé)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 MEKKI	Aïssa		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 PERTH	Laurence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 MEDKOUR	Julie		
Conseiller principal d'éducation (3)	4 MERLAUD	Laurène		
Directeur de SEGPA	5 DEVEAUX-THOMAS	Isabelle		
II – ELUS LOCAUX				
Collectivité de rattachement	1 MAIRE	Michaël		
Total du premier tiers	6			
III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)				
Personnels d'enseignement	1 GAY	Anne	1 SLIMANI	Sadek
	2 MARCHISIO	Christophe	2 TRICHON	Odile
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	1 ALLEMAND	Emmanuel	1	
	2 LAMARD	Christiane	2	
Total du deuxième tiers	4			
IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)				
	1 LECONTE	Sophie	1	
	2 DURAND	Agnès	2	
– ELEVES DESIGNES (6)				
	1 CHELBI	Imrane	1 RAMA	Rayane
	2 WELLOT SAMBA	Evan-Noah	2 EMHENNI	Adam
Total du troisième tiers	4			
V – EXPERTS (7)				
Médecin de prévention	1			
Médecin de l'éducation nationale	1			
Infirmière	1 AUJOGES	Odile		
VI – ACMO DESIGNÉ (8)				
Total membres de la CHS	15			

RAPPEL :

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués des élèves par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté, et à l'environnement (CESCE)

M. MEKKI : Principal

Mme PERTH : Principale Adjointe

Mme DEVEAUX-THOMAS : Directrice de SEGPA

Mme MERLAUD : CPE

Mme WISSEN : CPE

Mme MEDKOUR : Gestionnaire

Mme AUJOGUES : Infirmière

Mme BLIN : Assistante sociale

Mme LAFAYE : Personnalité qualifiée

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Enseignants

M. AGOSTINO Kévin

Mme GAY Anne

Mme DELNORD Ariane

M. MARCHISIO Christophe

Parents

- M. DAIMEZ Nicolas

- Mme PINGUET Claire

-

-

Elèves

- HEINTZ Elouan (3°3)

- CHTOUROU Emna (3°5)

COMMISSION CANTINE

M. MEKKI : Principal

Mme PERTH : Principale Adjointe

Mme DEVEAUX-THOMAS : Directrice de SEGPA

Mme MERLAUD : CPE

Mme MEDKOUR : Gestionnaire

Mme AUJOGUES : Infirmière

M. BOURON : Chef cuisinier

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Parents

- Mme MONOT Marianne
- M. DAIMEZ Nicolas

- Mme COULANGES Magalie

Elèves

- CHELBI Imrane (3°4)
- WELLOT SAMBA Evan-Noah (4°4)

- RAMA Rayane (3°4)
- EMHENNI Adam (4°5)

Personnels d'enseignement

- SLIMANI Sadek